

# Première Réunion du Conseil Consultatif du RAMP AO

Mardi 08 Janvier 2013

Bureau FIBA-Dakar

## Présents

### Membres du Conseil

- Colonel Ousmane KANE ; Président du RAMP AO
- Madame Augusta HENRIQUES ; membre de plein droit (Guinée Bissau)
- Monsieur Aboubacar OULAR ; membre de plein droit (Guinée)
- Monsieur Gabin AGBLONON ; membre associé (WIA)
- Madame Sylvie Goyet, directrice générale FIBA

## Secrétariat

- Dominique DUVAL-DIOP ; Secrétaire Général RAMP AO
- Charlotte KARIBOHUYE ; Coordinatrice Programme AMP de la FIBA,

## Excusé

- Mohamadou Youssouf DIAGANA; membre de plein droit (Mauritanie)

La première réunion du Conseil Consultatif du RAMP AO s'est tenue le mardi 08 janvier 2013 dans les locaux de la FIBA à Dakar sous la présidence du **Colonel Ousmane KANE ; Président du réseau.**

Pour rappel, le Conseil Consultatif a été mis en place suite à la recommandation de la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale tenue les 14-15 Novembre 2011 à Dakar. Il est composé de trois membres de plein droit, le représentant des membres associés, le Président en exercice du RAMP AO et la Directrice Générale de la FIBA (l'institution qui assure le portage administratif et financier du réseau). Le Conseil Consultatif joue un rôle clé dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée Générale.

### ***Mot de bienvenue***

Après avoir souhaité la bienvenue, le Président a donné la parole aux différents collaborateurs pour un tour de table leur permettant de se présenter. Suites aux différentes remarques de l'assemblée, l'ordre du jour préalablement proposé a été modifié et approuvé par les membres du Conseil.

### ***Présentation du rapport d'activité Septembre - Décembre 2012***

Le Secrétaire Général a présenté le rapport des activités menées de Septembre à Décembre 2012, période de son installation. Ainsi, les points ci- après mentionnés ont été passés en revue :

- la mise en place du secrétariat indépendant ;
- le recrutement du personnel (Secrétaire Général, Chargé de recherche et de gestion de la base de données et Chargé de Communication);
- la convention de la FIBA qui fournit les fonds et un appui administratif au secrétariat ;
- la participation du réseau à la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention d'Abidjan;
- le projet de protocole entre le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et le RAMP AO ;

- la participation du RAMPPO dans les rencontres internationales des réseaux d'AMP ;
- les perspectives.

### **Discussion et recommandations:**

Bien que les progrès réalisés au cours de ces 4 mois soient magnifiés, les participants ont exprimé la nécessité d'élaborer un rapport d'activité couvrant toute la période depuis la précédente Assemblée Générale, notant en particulier que des activités significatives ont été tenues entre novembre 2011 et septembre 2012.

Dans le cadre du partenariat, les membres ont souligné la nécessité d'établir des **partenariats équilibrés** qui apporteraient de la valeur ajoutée au réseau. En plus, le rapport avantage-coûts doit être étudié en amont pour tous les réseaux et organisations avec lesquels le RAMPPO souhaiterait nouer un partenariat. La collaboration avec la Convention d'Abidjan permettra d'accroître la visibilité et la synergie au sein du réseau. Cependant, la possibilité d'avoir un soutien financier dans le cadre de ce partenariat n'est pas explicite. En outre, le temps donné et les efforts qui peuvent être attendus du RAMPPO doivent être appréciés selon les ressources humaines mises à sa disposition et les priorités identifiées dans son plan de travail.

Concernant la **communication du réseau**, les membres du Conseil Consultatif ont vivement conseillé le secrétariat de renforcer sa présence et la collaboration avec les membres. En effet, le RAMPPO doit refléter l'image d'un organe qui travaille au service de ses membres. L'atteinte de cet objectif passera par la promotion des succès obtenus au bénéfice des AMP membres et la prise en compte de leurs besoins en communication dans la stratégie globale de communication du réseau. Ainsi, la personne en charge de la communication du réseau doit travailler en synergie avec les responsables de communication des AMP membres, les institutions nationales chargées de la gestion des AMP du pays (e.g. Institut de la Biodiversité et des Aires marines Protégées en Guinée Bissau( IBAP) , la Direction des Aires Marines Protégées Communautaires du Sénégal DAMPC) les membres associés et les autres partenaires. Pour finir, la stratégie de communication doit capitaliser les résultats et les supports qui ont été produits durant ces dernières années.

Le RAMP AO ne devrait pas poursuivre le processus de signature d'un protocole d'accord avec la Convention d'Abidjan jusqu'à ce que le rapport coûts - avantages et les résultats escomptés d'une telle collaboration soient analysés.

Le Secrétariat doit produire un **rapport d'activité** qui mettra en exergue les actions posées et les réalisations durant l'entre-deux -assemblées. Ledit rapport doit être présenté à la 5<sup>eme</sup> Assemblée Générale. Au cours des réunions du Conseil, un point sera fait sur a) le suivi des recommandations et des décisions et 2) les actions entreprises depuis la réunion précédente.

Le secrétariat doit **développer une stratégie de communication** qui va inclure :

- Les priorités en matière de communication au bénéfice des partenaires locaux et des membres ;
- L'accroissement de la visibilité du réseau ;
- La capitalisation des outils produits et des acquis de ces dernières années

### ***Fonctionnement et Gouvernance du RAMP AO :***

Le projet de termes de références pour le recrutement d'un consultant en charge de la révision et de l'harmonisation des documents du réseau, du développement du manuel de procédures et de la résolution des questions de gouvernance a été présenté par le Secrétaire Général suivant les recommandations de la 4<sup>eme</sup> Assemblée Générale.

### **Discussion et recommandations du Conseil:**

La majorité des membres se sont interrogés sur la nécessité d'allouer des fonds pour mener cette étude. A la place, il a été suggéré au Secrétariat de préparer une série de **notes d'orientations sur les questions clés de Gouvernance**. Les sujets potentiels de ces notes doivent prendre en compte les recommandations du Conseil Scientifique (ref. AG RAMP AO, novembre 2011). La nécessité de distinguer la représentation selon le statut d'AMP communautaire ou non communautaire a aussi été soulevée par le conseil scientifique.

L'organisation du réseau, les organes qui le composent, le rôle de chacune de ses composantes, leur niveau d'implication et de responsabilité, le processus de prise de décision durant l'Assemblée Générale et les modalités pour maintenir un réseau fonctionnel et actif, sont autant d'aspects à inclure dans ces notes de politique d'orientation. Le Secrétariat du RAMP AO proposera des notes sur 3 ou 4 thèmes clés liées aux questions de gouvernance identifiées par le Conseil Consultatif. Ces propositions seront discutées et validées lors de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale. Elles constitueront le fondement d'un projet d'élaboration du **règlement intérieur du réseau**.

De plus, le RAMP AO doit réfléchir à la mise en place d'une **reconnaissance spécifique** (plaque de signalisation, badge, insigne entres autres) permettant de différencier, de manière visible, les AMP membres du réseau c'est-à-dire celles qui ont atteint un certain niveau de management et d'efficacité.

Concernant la structuration de la responsabilité des organes du réseau, il a été proposé que le Conseil Consultatif soit renommé **Comité Exécutif**. Ce comité est chargé de guider et de donner des recommandations au Secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée et la mise en œuvre de son plan de travail;

Une fois le plan de travail et le budget annuel du Secrétariat validés par le Comité Exécutif, les pouvoirs et décisions nécessaires sont délégués au Secrétariat pour l'exécution dudit plan de travail entre les Assemblées Générales.

Par ailleurs, Le président continuera de jouer un rôle important de plaidoyer pour le RAMP AO et les intérêts de ses membres.

### ***Plan de travail du RAMP AO en 2013***

Un projet de plan de travail pour l'année 2013 a été présenté par le Secrétaire Général .Ce document a été élaboré conformément aux 18 recommandations validées lors de la 4<sup>ème</sup> l'Assemblée Générale. Les priorités et les activités proposées sont essentiellement centrées sur le renforcement institutionnel du réseau, capacitation des membres, l'organisation de l'Assemblée Générale, la révision de la stratégie régionale sur les AMP en Afrique de l'Ouest, le renforcement des partenariats et l'accroissement de la visibilité du réseau.

### **Discussion et recommandations du Conseil:**

Les membres ont souligné que les 18 recommandations présentées ne concernent que les éléments en référence à la présentation du rapport institutionnel (point 2.5 du rapport). Ils sollicitent que les recommandations de l'AG dans son ensemble puissent être identifiées et suivies (i.e. ayant trait au fonctionnement du réseau mais aussi aux activités substantielles) ; un point de suivi pourra alors être fait à la prochaine assemblée.

Les membres ont conseillé le Secrétaire Général de développer un **plan quadriennal de travail** qui sera exécuté durant la période 2013-2016. Ce plan de travail dont la validation se fera lors de la 5<sup>eme</sup> Assemblée Générale devra évaluer la mise en œuvre du plan de travail 2008-2012, reconduire les activités non encore réalisées et proposer de nouvelles actions. Le plan annuel de travail devra être validé suivant le plan quadriennal approuvé. En ligne avec les recommandations de l'AG de novembre 2011, les recommandations ci-dessous doivent aussi être incorporées dans ledit plan:

- La nécessité de capitaliser et d'élargir l'étude sur la portée économique et sociale des AMP
- Le développement de ressources en soutien aux efforts de bonne gouvernance et de management participatif de diverses AMP
- La nécessité de prendre en compte les ressources halieutiques dans la gestion des AMP et l'établissement d'un groupe de travail AMP-Pêche
- La diffusion d'outils pour augmenter la durabilité financière des AMP
- La nécessité pour le Conseil Scientifique d'identifier les besoins du réseau en matière de recherche mais aussi le développement d'une stratégie dédiée à la recherche.

Bien que le projet de plan de travail comprenne une activité de renforcement des capacités et un soutien des activités de communication des membres, le Conseil Consultatif a estimé qu'il fallait mettre l'accent sur les **services directs** qui seront **offerts aux membres**. L'octroi de ces services démontre plus facilement les avantages et la valeur ajoutée qu'apporte le RAMP AO à ses membres. Ainsi le plan de travail 2013-

2016 devrait mettre l'accent sur l'utilisation des fonds disponibles en soutien directs aux membres et le développement d'une stratégie de renforcement des capacités.

Un programme de renforcement de capacités qui capitalise les outils qui ont déjà été développés devra être mis en place pour les membres du réseau après l'analyse de leurs besoins. Le programme devrait également mettre à profit l'expertise des gestionnaires des AMP.

Finalement, lorsque les financements seront disponibles, la fourniture de services directs aux membres des AMP sera prioritaire au recrutement de consultants pour mener des études.

Dans la liste des recommandations de la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale figurait également la revue et mise à jour de la **stratégie régionale AMP** de 2002. Cependant, les membres du Conseil Consultatif estiment que la révision de la stratégie n'est pas une priorité à ce jour et que la version actuelle de cette stratégie reste pertinente. Le Conseil exhorte néanmoins le Secrétariat à proposer un processus pour entamer la réflexion sur sa révision et la validation de ce processus à la prochaine Assemblée. L'élaboration d'une stratégie nationale pour les aires protégées marines et côtières en Mauritanie et celle de la façade atlantique de la Convention d'Abidjan devraient aussi être prises en compte.

La planification de la **5<sup>ème</sup> Assemblée Générale** a aussi été discutée. Durant cette rencontre, une visite de site devra être organisée et les échanges entre les membres facilités. Le programme d'activités qui découle des recommandations et le thème de l'Assemblée Générale doivent être proposés et soumis à validation. L'agenda de la 5<sup>ème</sup> Assemblée devrait suivre les recommandations ci-dessous du Conseil Scientifique :

- présentation, analyse et discussion sur les réalisations des membres entre les Assemblées;
- présentation des réalisations du réseau au profit de ses membres;
- les nouvelles idées bénéfiques aux membres;
- présentation et discussion sur les initiatives et activités des partenaires du réseau;

- Les questions d'ordre institutionnel et budgétaire du secrétariat du réseau.

Le Conseil Consultatif a décidé de tenir l'Assemblée Générale **à Conakry en Guinée les 25 et 27 juin 2013.**

A cet effet, le Secrétariat devra envoyer une lettre officielle au Ministre de l'Environnement de la Guinée afin de l'informer de cette décision et dans la même lancée mettre en place une task force pour l'organisation effective de cette Assemblée en collaboration avec les Autorités Guinéennes.

**IMPAC3**, le troisième Congrès International des Aires Marines Protégées se tiendra en octobre 2013 à Marseille et à Ajaccio. IMPAC 3 constituera un cadre d'échanges permettant :

- d'échanger sur les outils de gestion d'AMP ;
- d'établir des partenariats techniques au bénéfice des AMP
- de présenter les meilleures pratiques, les succès, les leçons apprises et les prochaines étapes au niveau national et international.

La participation du RAMPAO et de ses membres à cette rencontre a été identifiée comme étant un axe prioritaire par le Conseil Consultatif. Le Conseil a ainsi encouragé le Secrétariat du RAMPAO, en collaboration avec ses partenaires techniques et ses membres, à élaborer un plan de participation, en termes de représentation, de visibilité, de contenu et de communication.

Pour finir, comme partie intégrante de l'analyse des lacunes écologique, le RAMPAO a entamé l'identification préliminaire des sites d'importances écologiques et biologiques (EBSAs). La nécessité de capitaliser les résultats de cette étude et les faire passer de manière simple aux yeux des décideurs revêt une importance capitale. Le Conseil Consultatif a aussi exprimé le soutien du réseau dans le cadre de sa participation aux efforts consentis dans l'identification des sites EBSA en Afrique de l'Ouest par la Convention pour la Diversité Biologique (CBD).

A cet effet, le réseau participera à l'atelier dont l'objectif visé sera le renforcement des capacités des acteurs pour l'identification des EBSA , prévu du 4 au 8 février 2013 à Dakar et celui sur la facilitation de l'identification desdits sites en Namibie, du 8 au 12 avril 2013. Ces rencontres permettront au réseau de soutenir et de suivre de près le

niveau de réalisation ou les actions déjà menées dans le cadre de la conservation de ces sites. La Participation du RAMP AO aux ateliers CBD-EBSA doit inclure l'effort de capitalisation des résultats de l'analyse des lacunes et la production de documents au niveau des pays/

La **stratégie de communication** devra mettre en valeur les réussites obtenues par les membres et mettre à leur disposition des mécanismes d'échanges efficaces.

### ***Stratégie de levée de fonds***

La discussion sur la levée de fond a été centrée sur la participation du RAMP AO dans le processus du Lifeweb, la nécessité d'accroître la visibilité du réseau qui peut être un moyen de facilitation de la collecte de fonds et le besoin de sensibilisation vis-à-vis des membres pour bénéficier davantage de leur soutien.

### ***Conclusion***

En conclusion, les points ci-après mentionnés définissent les priorités du Conseil Consultatif sur 2013. Il s'agit notamment de :

1. L'organisation de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale y compris la production des documents suivants:
  - Une proposition de Plan de travail 2013-2016
  - Une série de notes d'orientations sur les questions clés de Gouvernance
  - Des propositions de 'reconnaissance spécifique' permettant de distinguer et de valoriser le réseau et ses membres
  - Une stratégie de renforcement de capacités
  - Un rapport d'activité couvrant la période entre la dernière et la prochaine Assemblées Générales
  - Un projet de stratégie globale de communication
  - Une proposition de feuille de route pour la révision de la stratégie 2003 des AMP

2. Le développement du plan de travail 2013-2016
3. Le développement d'une stratégie de communication qui va inclure :
  - Les priorités en matière de communication au bénéfice des partenaires locaux et des membres ;
  - L'accroissement de la visibilité du réseau ;
  - La capitalisation des outils produits et des acquis de ces dernières années
4. Une étude coûts - bénéfices et une analyse des résultats escomptés d'une collaboration avec la Convention d'Abidjan
5. Elaboration d'un projet de règlement intérieur du réseau
6. Actions pour renforcer la présence et la collaboration avec les membres (visites, contacts, appuis, communication)
7. La participation du réseau aux réunions organisées par la CDB et l'IMPAC3
8. Le développement de mécanismes visant à capitaliser les outils existants aux profits des membres
9. L'Organisation d'une téléconférence (à l'aide de Webex ou Go To Meeting) du Conseil Consultatif pour suivre les progrès et fournir des orientations stratégiques pour la préparation de l'Assemblée Générale.